

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI-OUZOU
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTION

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE
CAPACITES MINIMALES N°21/2025

NIF: 099815019058902

Conformément aux dispositions de l'article 65 du Décret Présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des Marchés Publics et des délégations de service public, la Direction de l'Urbanisme, de l'architecture et de la Constructions de la Wilaya de Tizi-Ouzou, informe les soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°21/2025 portant **ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE A LA COMMUNE D'AZAZGA. WILAYA DE TZI OUZOU.**

Publié et paru dans les quotidiens nationaux : en langue arabe « **أخبار الصباح** » en date du **28/12/2025**, en langue étrangère « **COMPETITION** » en date **28/12/2025** et le BOMOP qu'a l'issu de l'évaluation des offres techniques et financières en date du **22/01/2026** et conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, le projet est confié provisoirement comme suit :

LOT	BET	Note technique et financière	Montant DA TTC	Délai	OBS
ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE A LA COMMUNE D'AZAZGA. WILAYA DE TZI OUZOU.	SCP ADS PROGRESS NIF 512990000431515	70.00	7 373 470,86	05 MOIS	BET proposé

A cet effet, et conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015, cité ci-dessus, les soumissionnaires contestataires, peuvent introduire leur recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, dans un délai de 10 jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP.